

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE L'ILE DE FRANCE

Deuxième session ordinaire annuelle, tenue au Chesnay, le 25 novembre 2008

DELIBERATION RELATIVE A LA LIAISON SEINE AVAL – SAINT QUENTIN EN YVELINES

La Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Île-de-France, réunie en deuxième session ordinaire annuelle au Chesnay, le 25 novembre 2008, sous la présidence de M. Christophe HILLAIRET,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la délibération du Conseil Général des Yvelines en date du 24 octobre 2008, dans laquelle le Département affirme sa volonté de réaliser la liaison Seine Aval – Saint Quentin « en rive gauche de la vallée de la Mauldre et uniquement sur le plateau, là où les nuisances et impacts sont minimisés »,

RAPPELLE son opposition au principe de cette liaison au centre du plateau,

SOULIGNE que, pour sa part, la Chambre d'Agriculture a mis en garde, depuis de nombreuses années, sur les conséquences très dommageables pour l'agriculture d'un tracé sur le plateau de Maule, qui déstructurerait gravement le territoire agricole et entraînerait inévitablement un processus d'urbanisation d'un espace agricole et naturel de grande qualité,

S'ETONNE que le Conseil Général puisse se permettre de se prononcer sans avoir mené une concertation préalable avec la Chambre d'Agriculture, comme il s'y était pourtant engagé,

DEMANDE avec insistance l'organisation d'une concertation approfondie avec les organisations professionnelles agricoles, afin d'étudier toutes les alternatives possibles et de rechercher une solution moins pénalisante pour l'agriculture et plus conforme aux orientations du Grenelle en matière d'économie de l'espace.

Délibéré au Chesnay, le 25 novembre 2008

Le Président,

C. HILLAIRET